

Communiqué

Tarifs de l'électricité 2024

La production hydroélectrique de Lavey permet de limiter la hausse des tarifs de l'électricité des SiL

Nouvelle taxe fédérale pour la réserve hydraulique, prix des pertes sur le réseau d'acheminement et coût élevé de l'énergie sur les marchés vont se répercuter sur les tarifs de l'électricité 2024 des Services industriels de Lausanne (SiL). Toutefois, la Municipalité a décidé de valoriser dans son approvisionnement de base la totalité de la production hydroélectrique de son aménagement de Lavey, ce qui permet de limiter la hausse du tarif simple intégré hors taxes à 11,8%, soit, pour un ménage moyen lausannois consommant 2500 kWh/an d'énergie nativa®, une augmentation de 10.- CHF TTC par mois.

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, les prix de l'électricité se sont envolés sur les marchés de gros et ont fortement impacté les coûts d'approvisionnement des distributeurs suisses. A cela, se sont ajoutées de nombreuses incertitudes concernant la sécurité de l'approvisionnement, incitant la Confédération à créer une nouvelle taxe fédérale de 1,2 ct/kWh pour constituer une réserve sur la production hydraulique. De plus, Swissgrid a d'ores et déjà annoncé une hausse des coûts des services système. L'ensemble de ces éléments ont impacté à la hausse les tarifs de l'électricité qui se composent des trois éléments suivants :

Energie

A Lausanne, malgré une stratégie d'achats à long terme qui a permis d'atténuer l'augmentation observée sur les marchés, le coût moyen des achats effectués pour l'exercice 2024 reste élevé. En effet, le coût de l'énergie achetée en partie pendant la crise de l'énergie de 2022 dépasse nettement le coût de production de l'énergie produite à l'usine hydroélectrique de Lavey, qui fournit environ 50% des besoins des clients des SiL.

Afin de limiter les effets de ce niveau de coût élevé sur les clients bénéficiant du tarif régulé, à savoir les ménages et les PME, ainsi que les entreprises n'ayant pas opté pour le marché libre, la Municipalité a décidé d'utiliser la marge de manœuvre offerte par la législation en vigueur et d'affecter toute la production de Lavey à l'approvisionnement de base. Pour 2024, le prix de l'énergie augmente ainsi de 11% en moyenne, soit de manière bien moindre que ce qui aurait été le cas si la production propre de Lavey avait été répartie sur tous les clients (régulés et du marché libre). Pour le Profil Simple nativa®, la part «énergie» passe de 12,52 ct/kWh à 13,90 ct/kWh.

Acheminement

Les tarifs de l'électricité comprennent également une composante « acheminement ». Pour le Profil Simple nativa®, le tarif augmente de 1,61 ct/kWh pour s'établir à 14,41 ct/kWh, principalement en raison de la hausse globale des coûts d'approvisionnement qui affecte le prix des pertes dues au transport de l'électricité.

Taxes et redevances

Le montant de la facture d'électricité comprend également le coût des services système prélevé par le réseau national Swissgrid ainsi que les taxes perçues par la Confédération, le Canton et la Commune. Pour 2024, Swissgrid sera responsable de percevoir auprès des



gestionnaires de réseau de distribution le financement de la réserve hydraulique de 1,20 ct/kWh, qui s'additionne ainsi au tarif de l'électricité. De plus, le coût des services système augmentera de 63% en passant 0,46 à 0,75 ct/kWh. Les taxes communales pour l'efficacité énergétique, le développement durable et l'éclairage public restent quant à elles inchangées. Enfin, la TVA passe de 7,7% en 2023 à 8,1% en 2024.

En définitive, pour un ménage lausannois consommant 2500 kWh/an d'énergie nativa[®], la facture annuelle d'électricité augmentera en 2024 de 123,95 CHF TTC, soit de 11,8% (hors taxes et redevances), pour un tarif intégré de 28,31 ct/kWh.

Tarif de reprise de l'énergie

Un élément positif de ces hauts niveaux tarifaires est le maintien du tarif de reprise (avec garantie d'origine) à 17,8 ct/kWh pour les installations de production solaire d'origine photovoltaïque dont la puissance installée est inférieure ou égale à 30 kW. Ce tarif est fixé à 16,6 ct/kWh pour les installations dont la puissance est comprise entre 30 et 500 kW. Par ailleurs, la Municipalité réitère son engagement à ne pas reprendre cette énergie à un tarif inférieur à 10,0 ct/kWh ces 10 prochaines années pour les installations dont la puissance installée est inférieure ou égale à 30 kW, afin d'assurer la rentabilité des investissements dans les infrastructures solaires.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**
- **Enrique Wunderlin, responsable de la division approvisionnement des SiL, 021 315 81 09**

Plus d'infos sur www.lausanne.ch/sil

Lausanne, le 30 août 2023